

LE BILAN DE COMPETENCES

-PROGRAMME-

Objectifs



Démarche volontaire permettant de faire le point sur son parcours professionnel et de réfléchir ou de confirmer une dynamique d'évolution dans le cadre d'un projet d'avenir professionnel (reconversion, formation...)

Public



Tout public : actifs, demandeurs d'emploi, travailleurs non-salariés. Ce dispositif est accessible aux personnes en situation de handicap.

Lieu



Dans nos locaux et à distance moyennant l'accès à un PC, Internet et un téléphone.
Local accessible PMR

Durée 24h



16h à 24h d'entretiens individuels, 6h à 8h de travail personnel accompagné et guidé (dont passation de tests) réparties entre 2 et 3 mois.
Réponse sous 2 jours ouvrés

Moyens et outils

- ✓ Tests d'intérêts professionnels (Central test, RIASEC)
- ✓ Test de personnalité (Central test)
- ✓ Support de réflexion (regard des autres, questionnaire d'emploi...)
- ✓ Techniques de recherche d'emploi
- ✓ Portefeuille de compétences
- ✓ Parcours (Accès spécifique au portail de découverte de plus de 1200 métiers pour s'orienter)
- ✓ Synthèse finale

Tarif : 1 600€

(possibilité de prise en charge CPF, entreprise, pôle emploi...)

Phase préliminaire

Présentation de la démarche du BDC,
Analyse de la demande,
Définition des objectifs,
Analyse des attentes

Phase d'investigation

Inventaire de la personnalité et des compétences,
Exploration de l'environnement,
Analyse des motivations et des centres d'intérêts,
Projection dans l'avenir,
Description et clarification du projet,
Analyse des métiers,
Clarification des choix et atouts professionnels, axes, progrès...
Etudes des financements...

Phase de conclusion

Validation du plan d'action et des pistes d'évolution,
Remise de la synthèse
Suivi 3 à 6 mois après

Rappel du cadre légal

Le prestataire s'engage à le tenir informé des moyens matériels et humains mis à sa disposition pour la réalisation de ce bilan de compétences. Il s'engage à offrir une prestation conforme aux dispositions des articles R.900-1 à R.900-7 du code du travail. Il s'engage au secret professionnel et à ne livrer à l'extérieur aucun élément dont il aura pu avoir connaissance dans le cadre du bilan.

